

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



ELA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
15/03/21		Supplément du LRM	430,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

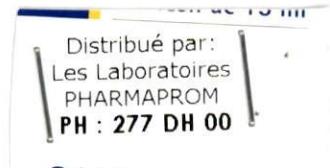
F A C T U R E

N° : 28956 / 2021 du 15/03/2021

Nom patient	EL ALLAM RACHIDA	Entrée	15/03/2021
Prise en charge	MUPRAS	Sortie	15/03/2021

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
- SUPPLÉMENT DE PRODUIT DE CONTRASTE POUR IRM (Cyclolux)	1,00		430,00	430,00
				<i>Sous-Total</i> 430,00
Total Clinique				430,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : QUATRE CENT TRENTÉ DIRHAMS	Total	430,00
Immatriculation : 0001120	Adhérent : EL ALLAM RACHIDA	Part organisme
Affiliation : Cin : B521555	N° prise en charge : 20210740008674/02738	Part patient 430,00



Hopital Cheikh Khalifa Ibn Zaid
Service Radiologie
Tel: (+212) 0529 00 44 66

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le :

09/03/2021

Dr. SABIRY Sara
Neurologue - Explorations
Neurophysiologiques
Gsm : 0653 45 60 46
INPE : 091256719

Mme. EL ALLAM Rechida

- Age = 69 ans
- Ateds =
 - PR sous Méthotrexate depuis 14 ans.
 - COVID-19 traité 01/2021.
- tb de mémoire + céphalées Tension.
- Ed. Neuro : sans particularités.

faux SVP : IRM

en céphalopage + inj PDC

Dr. SABIRY Sara
Neurologue - Explorations
Neurophysiologiques

Adresse : Boulevard Mohamed Taieb Naciri, Hay El Hassani, BP 82403 Casa Oum Rabii Casablanca • Maroc

Tél : +212 529 004 466 • Fax : +212 529 038 868 • www.hck.ma

INPE : 091256719

Complexe De Dassir
prise en charge
enne infection